



SURPOPULATION : LE GDDDDQ RENCONTRE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES CORRECTIONNELS

- Isabelle Landry -

■ En mai dernier, le ministre de la Sécurité publique annonçait son intention de tenir des consultations sur la capacité carcérale.

L'objectif fondamental poursuivi par le Ministre est **d'identifier l'ensemble des solutions pouvant être développés afin de répondre aux problèmes de la capacité correctionnelle, incluant le manque de cellule en détention.**

On se rappelle que les pressions populaires ont récemment forcé le Ministre de la Sécurité publique à faire volte face sur la privatisation d'un établissement correctionnel au Québec.

Évidemment, nous sommes fiers d'avoir gagné cette lutte. Cependant le problème reste entier, il y a une surpopulation chronique au sein des établissements de détention partout au Québec (particulièrement en Montérégie) et l'idée de construire un nouvel établissement n'est pas complètement écartée.

C'est donc le 30 novembre dernier, qu'une équipe du Groupe de défense des droits des détenus (GDDDDQ) a rencontré les membres de la Direction générale des services correc-

tionnels du Québec (D.G.S.C.). J'y étais présente à titre de représentante du Conseil d'administration.

Répondant à l'invitation de la Directrice générale, le GDDDDQ a soumis ses diverses propositions, confiant d'offrir des pistes de solutions viables et al-

ternatives à la construction d'une nouvelle prison.

Nous avons évidemment soulevé la sous utilisation des mesures de rechanges à l'incarcération. La magistrature doit pouvoir compter sur des solutions fiables et sécuritaires tout en répondant aux besoins de la personnes contrevenante.

Nous avons fait le souhait que le MSP améliore son rôle d'éclairage à la cour. Nous avons soulevé une récente étude sur les rapports présentenciels qui démontrait que les juges seraient favorables aux recommandations sur la

détermination de la peine. Les agents de probation ont un grand rôle à jouer en matière de détermination de la peine.

Par exemple, il est urgent de mettre sur pied des mesures alternatives à la détention provisoire qui connaît une croissance fulgurante depuis quelques

années. À cet effet, nous avons suggéré la création de foyers de cautionnement.

Améliorer la formation des policiers visant la reconnaissance des problèmes mentaux pourrait peut-être permettre que des gens souffrant de tels problèmes ne se retrouvent pas immédiatement en détention mais plutôt dans un hôpital psychiatrique, mieux à même de les aider.

Nous avons réaffirmé que l'application de la loi sur les Services correctionnels est un incontournable. La réhabilitation doit demeurer une grande préoc-

cupation des Services correctionnels.

Le développement de programmes semblables à ceux en place au fédéral pourrait être implantés au provincial. On pense entre autre aux unités de lutte à la toxicomanie.

L'utilisation de l'absence temporaire et de la libération conditionnelle doit reprendre son rôle dans le processus de réinsertion sociale.

La D.G.S.C. devra se doter d'une stratégie de communication basée sur l'information du publique plutôt que d'être constamment sur une attitude défensive.

Depuis l'affaire Bastien-Livernoche, la D.G.S.C. n'a réussi à quitter cette image négative véhiculée au sein de la population.

Le Groupe a d'ailleurs beaucoup insisté sur ce point, sûrement au grand plaisir d'un responsable des communications présent ce jour-là.

À la Suite à ces rencontres, la D.G.S.C. remettra un rapport au Ministre de la Sécurité publique. ■